



Environnement Dhuï et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme
auparavant Gagny Environnement

Madame Denis-Dintilhac
Présidente de la commission d'enquête publique

Objet : avis de l'association Environnement Dhuï et Marne 93 (EnDeMa93) sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère sur l'ensemble du territoire de la région Ile de France mis en enquête publique

Madame la Présidente,

Le PPA n'est pas assez ambitieux sur les seuils fixés, ni assez volontariste sur les délais de mise en œuvre.

Les mesures préconisées ne sont pas à la hauteur de l'analyse des enjeux sanitaires et environnementaux présentés par le PPA et ne sont pas suffisamment contraignantes.

Les actions sont insuffisantes au regard de l'augmentation des pics de pollution.

Ainsi, d'une part, les objectifs fixés par le PPA à échéance 2013 n'ont pas encore été atteints en 2017. D'autre part, l'Ile de France fait l'objet de mises en demeure de la Commission Européenne pour ne pas respecter les valeurs limites européennes.

Les villes de Seine-Saint-Denis situées dans notre secteur d'intervention, Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble, sont particulièrement touchées par la pollution du fait :

- d'un nombre important d'habitants concernés
- d'un trafic routier intense, notamment à la sortie de l'autoroute A3 à Villemomble, sur les axes principaux des 7 communes, mais également sur les rues pavillonnaires utilisées par évitement
- d'installations de chauffage résidentiel dans un habitat majoritairement pavillonnaire et ancien.

Le PPA omet un axe essentiel dans notre secteur fortement urbanisé : le rôle déterminant joué par les espaces verts en milieu urbain, qui réduisent la pollution atmosphérique en piégeant les particules fines.

EnDeMa93 demande que les mesures qui contribuent à la protection de l'air soient effectivement et rapidement mises en œuvre.

La réduction du trafic routier est rendue possible avec l'arrivée des lignes du Grand Paris Express ; les lignes 11 et 16, dont la réalisation est remise en cause en raison d'un manque de financement, doivent se faire.

La protection des espaces naturels non urbanisés est encore possible sur la commune de Gagny qui a trois anciennes carrières sur lesquelles la nature a repris ses droits ; le PLU ne doit pas permettre la consommation d'espaces naturels.

L'association EnDeMa93 émet un **avis défavorable** sur ce projet de révision du PPA.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Brigitte Mazzola, Présidente